

-République Française-

2025091102

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 11 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M JOLY, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. CARBON, M. OLIVEIRA, Mme DAVAUD ;

Étaient absents : Mme FERREIRA, Mme AZEVEDO, M. PERET,

Pouvoirs : Mme. PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), Mme LACAUX (à Mme DESVIGNE), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme DAVAUD), M. GALAND (à M. MONIER), Mme MORAND (à Mme PERICHON) ;

Secrétaire de séance : M. PISSOCHET

Objet : Modification du tableau des postes et effectifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 septembre 2025 ;

VU le tableau des emplois annexé ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter la modification suivante au tableau suivantes :

Création des postes :

- un poste de rédacteur principal 1^e classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet – 32h
- un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1^e classe à temps complet
- un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet
- un poste de technicien à temps complet
- deux postes d'agent de maîtrise à temps complet

Suite aux mouvements de personnels et en prévision des recrutements à venir, il convient de créer les postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif à temps non complet - 20h
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet - 25h
- un poste de rédacteur à temps complet
- un poste de rédacteur principal à temps complet
- deux postes d'adjoint technique à temps complet

Afin d'améliorer l'organisation du service enfance, il est proposé de passer tous les postes des animateurs à temps complet. Ainsi, il convient de :

- supprimer un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps non complet – 24h
- créer deux postes permanents d'adjoint d'animation territorial à temps complet

Afin d'améliorer l'organisation du restaurant municipal, il est proposé de :

- créer deux postes non permanents d'adjoint technique à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité

Suite au départ de l'agent en charge de l'urbanisme, et dans l'attente du transfert de compétence à la communauté de communes, il est proposé de :

- créer un poste d'adjoint administratif non permanent à temps complet pour accroissement temporaire d'activité

Il convient de supprimer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal 2^e classe
- un poste d'adjoint administratif principal 1^e classe
- un poste d'adjoint technique à temps non complet – 13h

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les modifications apportées au tableau des postes et effectifs susvisée.

Dit que ces dernières sont applicables au 1^{er} octobre 2025.

Le 17/09/2025

Pour le Maire

Le 1^{er} adjoint

M MONIER

